

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/05/2015

Réception par le Prefet : 27/05/2015

Publication : 29/05/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-5-3-10

Séance du vendredi 22 mai 2015

PROJET C34 **" VOIE VERTE TRINATIONALE BÂLE - HUNINGUE - WEIL AM RHEIN "** **TRAVAUX DE DEVOIEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES** **CONVENTIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES AVEC HUNELEC ET ERDF**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DREXLER, FUCHS, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEES :

MMES DIETRICH, GROFF, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2011-3-3-1 du 23 juin 2011 relative à la voie verte sur les berges du Rhin - Huningue Bâle,
- VU la délibération du Conseil général n° CG -2015-2-3-2 du 19 février 2015 relative au Budget primitif – Routes, Transports et Déplacements,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2015-1-3-5 du 16 janvier 2015 relative au projet C34 « Voie verte tri nationale Bâle – Huningue –Weil am Rhein,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- inclut des travaux de dévoiement d'un montant estimé à 285 732,71 € TTC sur l'opération n°2013 – A171 – 32654 « Projet C34 : Voie verte trinationale Bâle – Huningue – Weil am Rhein » en précisant que celle-ci ne modifie pas le montant global affecté à hauteur de 3 473 000 € TTC;
- approuve les termes des conventions techniques et financières relatives aux travaux de dévoiement de 3 câbles HTA 20kv et d'un câble BT, et aux travaux de dévoiement d'un câble HTA 20kv, dont les projets sont annexés à la présente délibération ;
- autorise le Président du Conseil départemental à signer ces conventions respectivement avec la Société Hunelec et Erdf, en vue de procéder à l'exécution des travaux de dévoiement des réseaux électriques situés dans l'emprise nécessaire à la réalisation de la passerelle en estacade, le long des berges du Rhin à l'arrière de la Société BASF de HUNINGUE.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions